



AFIRMINFO

SEPTEMBRE 2010

La Citation à méditer :

C'est une triste chose de penser que la nature parle et que le genre humain n'écoute pas. Victor Hugo

VEILLE JURIDIQUE

Le Bilan Carbone® ...une obligation pour les entreprises !

La loi portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 » a été publiée le 13 juillet 2010 ; elle s'inscrit dans le prolongement de la loi de programmation du Grenelle de l'environnement, dite « Grenelle 1 » d'août 2009.

Elle compte 257 articles qui concernent les ICPE, l'utilisation rationnelle de l'énergie, la gestion des déchets, l'urbanisme et le développement durable ...

Elle rend surtout obligatoire la réalisation d'un bilan carbone (ou bilan des gaz à effets de serre) pour les entreprises privées employant plus de 500 personnes, les entreprises publiques employant plus de 250 personnes et les collectivités de plus de 50 000 habitants. Ce bilan doit être établi au plus tard pour le 31 décembre 2012 et mis à jour tous les 3 ans. (article 75).

Au-delà de l'obligation légale dont l'extension à toutes les entreprises sans considération du nombre des salariés est prévisible. Le Bilan Carbone® constitue un pilier important pour le respect des exigences clients.

Prenez une **longueur d'avance sur vos concurrents** en réalisant dès maintenant votre Bilan Carbone® !

Un Bilan Carbone®, pour quoi faire ?

La réalisation du **Bilan Carbone®** de votre établissement permet de :

- **Comptabiliser ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES),**
- **Répondre aux nouvelles attentes de vos clients,**
- **Réduire les coûts** liés à votre consommation d'énergie,
- Affiner le plan d'actions de votre système de **management du développement durable,**
- **Anticiper les obligations** légales (taxation des émissions de GES, obligation de réalisation d'un Bilan Carbone®, etc.).

La réalisation de Bilans Carbone® peut encore faire l'objet de **subventions de la part de l'ADEME.**

L'équipe d'AFIRM se met à votre disposition pour la préparation de votre Bilan Carbone®, consultez-nous.



ACCOMPAGNEMENT - FORMATION - INGENIERIE - RESSOURCE HUMAINE - MANAGEMENT DES RISQUES
SARL AFIRM - Capital 8000.00 € - RCS TOULON 451 327 829 Code APE : 7022Z

contact@afirm-conseil.fr - www.afirm-conseil.fr

PROVENCE MEDITERRANEE	AUVERGNE RHONE ALPES
372, Chemin du Val doux 83200 TOULON Siret n° 451 327 829 00011	10, montée de CHANTEMULE - 43140 LA SEAUVE SUR SEMENE Siret n°451 327 829 00029
] 04 94 24 44 52] 04 71 61 02 03